



Allocution

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)

PRÉSIDENT

Arusha, le 1^{er} juillet 2015

Allocution du Président Theodor Meron

Cérémonie célébrée à l'occasion de la pose de la première pierre Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux Division d'Arusha 1^{er} juillet 2015 Arusha

Monsieur Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie,

Monsieur le Ministre adjoint des affaires étrangères,

Excellences,

Chers collègues et confrères,

Mesdames et messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille tous ici pour célébrer la pose de la première pierre du nouveau siège de la Division d'Arusha du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le « Mécanisme »).

Monsieur le Président de la République-Unie de Tanzanie, c'est un honneur tout particulier de pouvoir vous compter parmi nous ici aujourd'hui. La Tanzanie, notre pays hôte, est une source d'aide inestimable pour le Mécanisme, notamment dans le cadre de la construction de ce qui sera bientôt notre siège ici à Arusha, et pour laquelle nous vous sommes d'ailleurs extrêmement reconnaissants.

Je tiens également à remercier de sa présence ici aujourd'hui mon cher ami Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques de l'ONU et représentant du Secrétaire général de l'ONU.

* * *

Dans un sens, nous faisons bien plus que célébrer la pose d'une première pierre aujourd'hui : nous donnons une forme définitive à tout un édifice à venir. Je souhaite saisir cette occasion pour saluer et remercier

sincèrement tous ceux qui ont inlassablement travaillé afin que notre première pierre puisse être posée et qui ont contribué à ce que notre nouvelle construction devienne réalité.

* * *

En célébrant la pose de cette première pierre, nous faisons en fait bien plus que simplement marquer une étape clé de la construction de nos nouveaux bâtiments, ici, sur ce terrain remarquable, généreusement offert par la Tanzanie.

Tout comme la création du Mécanisme en tant qu'institution traduisait un engagement de la communauté internationale en faveur de l'état de droit et visait à garantir que la fermeture du TPIR et du TPIY ne permette pas à l'impunité de régner à nouveau, la construction de ce nouveau bâtiment représente l'investissement de la communauté internationale dans le mandat essentiel qui nous est confié.

La première pierre dont nous célébrons la pose aujourd'hui est une expression concrète de l'extraordinaire investissement et de l'inébranlable confiance de la communauté internationale, qui montre que celle-ci croit non seulement dans le Mécanisme même, mais aussi dans l'importance fondamentale des principes voulant que les responsabilités soient établies, que justice soit faite et, plus généralement, que l'état de droit soit respecté.

Je suis heureux de pouvoir compter parmi nous aujourd'hui des représentants de plusieurs États Membres, États sans l'appui et l'aide desquels il nous serait impossible d'accomplir notre mission.

* * *

Naturellement, la pierre que nous posons aujourd'hui représente également une étape fondamentale pour le Mécanisme en tant qu'institution.

Il y a trois ans jour pour jour, le Mécanisme inaugurerait sa première division, ici, à Arusha. À l'époque, nous n'avions pas beaucoup de personnel, nous ne disposions pas de notre propre bâtiment, mais nous avions déjà un éventail extraordinaire de nouvelles responsabilités. Grâce au dévouement et à l'ardeur au travail de l'équipe principale et des autres hauts responsables du Mécanisme, et grâce à la coopération étroite et inestimable qu'apportent les collègues du TPIR et du TPIY, la transition d'un certain nombre de fonctions essentielles du TPIY au Mécanisme s'est déroulée sans heurts.

Depuis le lancement de la Division d'Arusha, il y a trois ans à peine, le Mécanisme a rendu son premier arrêt et des dizaines d'ordonnances et de décisions judiciaires. Des dispositions essentielles ont été prises pour garantir que le Mécanisme sera prêt lorsque les derniers fugitifs qu'il est appelé à juger seront arrêtés. Toute une série de directives pratiques, de lignes directrices et d'autres politiques ont en outre été élaborées.

Au cours de cette période, le Mécanisme a également posé des jalons importants, y compris en développant une structure d'appui administratif autonome. Il a en parallèle veillé sans cesse à respecter la directive du Conseil de sécurité voulant qu'il s'acquitte de ses fonctions fondamentales tout en restant une entité petite et efficace, et notamment qu'il fournisse activement des services d'appui et de protection essentiels aux victimes et aux témoins vulnérables et supervise sur deux continents l'exécution des peines infligées aux condamnés.

* * *

La cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui marque un autre jalon important pour le Mécanisme puisque nous faisons un pas essentiel vers l'édification du bâtiment qui servira de nouveau siège à la Division d'Arusha : un bâtiment qui accueillera notamment les archives extraordinaires qui nous sont confiées, un bâtiment qui offrira au Mécanisme une base lui permettant de continuer à avoir des échanges fructueux avec des juges et des juristes, des universitaires et des militants, et d'accueillir des visiteurs de Tanzanie, du Rwanda et de partout dans le monde.

La pierre que nous posons aujourd'hui est bien entendu un tremplin pour l'avenir. Le Mécanisme gagne en effet en indépendance, devient une institution pionnière, qui se construit sur le savoir-faire, l'expérience, les enseignements et l'héritage exceptionnels du TPIR et du TPIY, et qui s'emploie, dans tout ce qu'elle réalise, à servir de modèle en matière de meilleures pratiques de la justice internationale.

Je le répète, je suis heureux de vous accueillir tous ici aujourd'hui pour célébrer la pose de cette première pierre,
ce jalon,
ce tremplin,
ce rappel éternel des événements horribles survenus en 1994 et de la création du TPIR,
ce symbole de l'engagement sans faille à établir la responsabilité des auteurs de crimes et à rendre justice aux victimes.

Je vous remercie de votre attention.

* * *

* * * * *

Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux a été créé en application de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité de l'ONU pour achever les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance. Le Mécanisme comprend deux Divisions, l'une à Arusha (Tanzanie) et l'autre à La Haye (Pays-Bas).